

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2017

Le 09 octobre 2017, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 13 membres : Alain BOSSON, Emmanuelle LEBEURRE, Eric MICHEL, Anny MARTIN, Monique BOSSON, Emilie BAUD, Laurence DERAME, Xavier DUPIN, Kristine KASTRATI, Gilles LEMARCHAND, Raphaële MICHEL, Eric OUVRARD, Nicolas TEREINS.

Absents : 6 membres : Philippe ZABE (procuration à Emmanuelle LEBEURRE), Jérôme BROUGNES, Hervé HADAMAR (excusé), Axel LEBEURRE, Odile MORIAUD (procuration à Raphaële MICHEL), Patrizia PINNA.

Date de la convocation : 03 octobre 2017.

Secrétaire de séance : Monique BOSSON.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Monique BOSSON est désignée Secrétaire de séance.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC DE BOIS SALEVE

Monsieur Richard MARIOTTE et Madame Aurélie DEMUYTER, du cabinet d'études « Les Architectes du Paysage », présentent leur projet d'aménagement du Parc de Bois Salève.

Ils rappellent la localisation du site d'étude, en indiquant qu'il est caractérisé par sa proximité avec la zone Natura 2000 Directive Habitats « Le Salève » et l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Petit Salève », ainsi qu'avec les ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type I et II relative au Mont Salève. Ils évoquent également la directive paysagère du Salève, et les vues d'exception que le site offre.

Ils précisent que le terrain présente un relief accidenté à valoriser, tout comme le patrimoine végétal présent, comportant de nombreux feuillus et conifères remarquables, dont une partie est en espace boisé classé, et qu'il comporte un patrimoine architectural d'exception, avec notamment la maison du Bois Salève et la chapelle.

Ils présentent leur projet, en rappelant que le but est de proposer un aménagement de qualité pour l'inscrire durablement dans le paysage naturel, urbain et social fort de la commune en appliquant les 3 piliers du développement durable.

Un programme spécifique est prévu pour la réhabilitation de la chapelle.

La partie du site a aménagé représente environ 9.000 m², et nécessite d'intégrer une partie des terrains des copropriétés voisines.

Le coût de l'aménagement du parc est estimé à 735.000 €, et la réhabilitation de la chapelle à 79.000 €. L'installation de toilettes publiques coûterait environ 50.000 €.

Le délai de réalisation est de l'ordre d'un an et trois mois. C'est-à-dire que si le projet était validé maintenant, la réception pourrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2019. La garantie de parfait achèvement est d'un an, et il est rappelé qu'il serait nécessaire de budgétiser annuellement le coût de l'entretien du parc.

Il est estimé qu'un arrosage automatique ne serait pas nécessaire.

Deux entrées seraient prévues = l'une au niveau du local destiné au projet de micro-crèche et l'une au niveau de la chapelle.

Il semble indispensable de prévoir l'intégration de la construction du dernier immeuble du projet de la place du village dans l'aménagement du parc.

Il est précisé qu'il serait souhaitable de prendre en compte le jardin de la future micro-crèche, de 70 m².

Il est proposé d'étudier la possibilité de rajouter des fontaines à eau dans le parc.

L'aménagement d'une zone avec brumisateurs semble ne poser aucun souci d'entretien particulier, et le vandalisme est paraît-il impossible. Toutefois, il est précisé que le local technique peut être un peu bruyant.

Du fait d'une faible pente, le bassin de rétention pourrait se vider en une dizaine d'heures.

Il est proposé que la placette au sein du parc soit en pavé, avec des gradins et une borne pour disposer de l'eau et de l'électricité.

Les élus s'interrogent sur le fait de savoir si le parc devrait être ouvert ou fermé, notamment la nuit.

Le problème du stationnement au niveau de la rue des Néo-Zélandais est également soulevé. Aussi, il est demandé d'être attentif et vigilant au niveau de la gestion des parkings.

Le Conseil Municipal remercie vivement Monsieur Richard MARIOTTE et Madame Aurélie DEMUYTER pour leur présentation et leurs explications, claires et détaillées.

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur MICHEL annonce qu'il a été refait au groupe scolaire les peintures d'une classe et le sol de quatre classes. Il précise que le branchement du panneau lumineux du Chef-lieu n'a pas pu se faire à cause d'un problème de connexion électrique. Il a été également programmé l'installation d'un chauffage dans la chapelle du Chef-lieu, par des panneaux rayonnants au plafond, ainsi que la réfection de l'ancien local infirmier aux Bleuets pour accueillir la garderie périscolaire.

Il annonce que la borne de charge électrique, pour deux véhicules simultanément, a été installée par le SYANE sur le parking de la Maison Blanche, mais qu'elle n'est pas encore opérationnelle. Il a été également effectué des réfections de chaussée, afin de limiter les « nids de poule », ainsi que le remplacement du panneau de signalisation des étangs.

Madame MARTIN souhaite savoir où en est le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne église. Il est indiqué que dès l'automne de petits travaux seront effectués pour « rafraîchir » les locaux, ainsi que du stockage de matériel. Il est également prévu de déménager une partie des bancs, notamment à l'espace sportif municipal.

Madame BAUD indique que la ligne blanche entre le shunt et les giratoires à la sortie de l'autoroute est fréquemment franchie par les automobilistes, ce qui présente un grave danger pour la circulation.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Afin d'actualiser les prévisions budgétaires, il est proposé de prendre une Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif de l'exercice 2017, afin de régulariser la situation.

Aussi, il est proposé d'inscrire les imputations suivantes :

➤ Dépenses de fonctionnement :	
- 60631 – Fournitures d'entretien	+ 2 000 €
- 6065 – Livres bibliothèque	+ 1 000 €
- 6132 – Locations immobilières	+ 5 000 €
- 615221 – Entretien de bâtiments	+ 2 000 €
- 615231 – Entretien de voiries	+ 5 000 €
- 61551 – Matériel roulant	+ 1 000 €
- 61558 – Entretien autres biens	+ 1 000 €
- 617 – Etudes	+ 1 000 €
- 6161 – Assurances	- 5 000 €
- 6238 - Divers	+ 100 €
- 6251 – Frais de déplacement	+ 100 €
- 6261 – Frais d'affranchissement	+ 500 €
- 6455 – Cotisations assurance personnel	+ 23 100 €
- 657341 – Dérogations scolaires	+ 400 €
- 6748 – Autres subventions exceptionnelles	+ 500 €
➤ Recettes de fonctionnement :	
- 6419 - Remboursements sur rémunérations	+ 11 000 €
- 70311 – Concessions cimetière	+ 500 €
- 74835 – Compensation taxe habitation	+ 2 600 €
- 7718 – Autres produits	+ 23 600 €
➤ Dépenses d'investissement :	
- 2158 – Autres installations	+ 4 780 €
- 2184 – Mobilier	+ 620 €
- 2188 – Autres immobilisations	+ 4 600 €
- 21318 – Autres bâtiments publics	- 600 €
➤ Recettes d'investissement :	

- 1342 – Amendes de police + 9 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la Décision Modificative n° 2.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, l'association « Etre en Fêtes » a organisé diverses manifestations, dont un repas dansant et un feu d'artifice.

Il est proposé de lui verser une subvention, afin de participer aux frais de ces manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue** une subvention de 3.500 € à l'association « Etre en Fêtes ».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé de reverser le bénéfice de la manifestation « La Fête du Sport » aux associations qui ont participé à cette animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **vote**, en euros, les subventions communales suivantes :

- Secouristes Français Croix Blanche Etrembières – Vallée de l'Arve :	38 €
- Boule du Salève :	38 €
- Ecole de Foot d'Etrembières :	38 €
- Ecole de la Vie – Gymnastique :	38 €
- Ecole de la Vie – Rock :	38 €
- Entente Canine d'Etrembières :	38 €
- MOV'DANCE :	38 €

QUESTIONS DIVERSES

*** informations diverses**

- Monsieur le Maire indique qu'une « soirée d'information citoyenne » sur le thème « Peut-on faire confiance aux compteurs électriques « connectés » LINKY ? » aura lieu au palais des festivités d'Evian le vendredi 13 octobre 2017. Il souhaite simplement communiquer cette information, et laisser la liberté de choix à chacun.

- Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte du Salève, à l'occasion des 10 ans de la Maison du Salève, organise le samedi 18 novembre 2017 à la Chartreuse de Pomier (Présilly), un colloque scientifique sur le thème : « Le Salève, quels patrimoines après 30 ans de préservation ? ».

- Monsieur le Maire annonce qu'un accord de principe a été donné pour l'installation d'un camion pizza ambulante au Chef-lieu. Une place serait mise à disposition tous les jours, sur le parking de l'ancien monument aux morts, derrière l'abribus à côté du local du Bridge Club. Cet accord serait pour six mois, à partir du 01 janvier 2018, au tarif de 150 € par mois. La Mairie est dans l'attente de l'acceptation ou non de cette proposition par la personne souhaitant s'installer, avant de présenter cette affaire à une prochaine séance du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire rappelle qu'une séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 18 octobre 2017 à 19h, avec comme point à l'ordre du jour : « Révision générale n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les orientations générales de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ».

- Madame MICHEL souhaite savoir ce qui a été décidé concernant le squat du moulin, bâtiment appartenant à Annemasse Agglo. Il est précisé que par deux fois le juge a refusé l'expulsion, et que les personnes devraient être convoquées au tribunal.

- Madame BAUD s'interroge sur le devenir du dépôt sauvage situé le long de la route du pont de zone. Il est répondu que le Conseil Départemental devrait s'en occuper.

- Madame LEBEURRE indique que le logement d'urgence a été attribué à une dame avec enfants, suite à des violences conjugales. Elle est arrivée le 15 juillet 2017, et a quitté l'appartement le 01 octobre 2017.

Elle rappelle que l'opération « Octobre rose », pour la lutte contre le cancer du sein, et rappelle que la Mairie est éclairée en rose, qu'une banderole est installée au rond-point à côté du restaurant « Le Wowo », et que des rubans et nœuds roses sont à la disposition des élus et du personnel à la Mairie.

- Madame MARTIN évoque la visite de l'Assemblée Nationale, avec Mme Virginie DUBY-MULLER, Député de la circonscription, qui aura lieu le mercredi 06 décembre 2017, et demande aux personnes de répondre rapidement.

La séance est levée à 21 h 05.

La Secrétaire de séance